

Le ministre pourrait-il nous dire si le mandat de la future société de la Couronne tiendra compte des besoins des habitants des régions rurales et si, au sein de son ministère, on envisage de faire payer aux habitants des villes un montant analogue à celui que doivent verser les habitants des régions rurales.

Nous sommes tous hélas conscients du coût exorbitant des services postaux au Canada et nous voulons tous faire quelque chose pour que cela cesse. Mais nous ne pouvons avoir deux poids deux mesures. Si les coûts de location et des services dispensés dans les régions rurales continuent à grimper et si l'on continue à en supprimer un grand nombre, comme cela s'est produit dans de nombreuses régions septentrionales du pays, je crois que leurs habitants sont en droit de s'attendre que les habitants des villes y aillent de leur écot pour permettre le maintien de ces services essentiels. J'aimerais donner au ministre l'occasion de prendre la parole et de nous assurer qu'il est bien au courant de la situation.

M. Fraser: Je tiens à remercier le député d'avoir soulevé cette question. Il représente une circonscription dont une bonne partie de la population vit en milieu rural, et il connaît bien la situation qu'il décrit. J'invite le député et les autres à me signaler les anomalies qu'ils observent. J'ai remarqué que les députés n'hésitent pas à me contacter directement au sujet de problèmes qui se présentent aux Postes.

Je dirai qu'il en coûte cher d'assurer un service postal national. Les députés seront cependant heureux d'apprendre, comme le souligne le rapport annuel—et j'en attribue généreusement quelque mérite à l'ancien ministre des Postes qui est parmi nous à la Chambre—que le déficit s'atténue. Il a encore diminué de 70 ou 80 millions de dollars. Le déficit total, si l'on tient compte des recettes que rapportent les Postes, se chiffre à environ 450 millions de dollars. Bien des ministères de l'État ont des frais d'exploitation beaucoup plus élevés. Je ne dis pas que les frais d'exploitation des Postes ne sont pas élevés; je dis qu'ils diminuent.

J'ajouterai à l'intention des députés que le service à certains égards s'intensifie et s'améliore, bien que certaines difficultés et certaines anomalies demeurent. Je sais gré au député de me les avoir signalées.

(L'article est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le président: Le bill est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur adjoint: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Maintenant?

M. Knowles: Avec la permission de la Chambre.

M. Fraser propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Étant le premier à prendre la parole à l'étape de la troisième lecture, même s'il n'y a pas lieu de retarder la Chambre, j'estime devoir formuler certaines observations ultimes avant l'adoption de ce bill.

Le tarif postal

Tout d'abord, je tiens à dire que la présentation du ministre des Postes (M. Fraser) est de bon augure.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: J'espère seulement qu'au moment où l'on va partager sa personnalité entre l'environnement et les Postes, le bon sens dont fait preuve le ministre continuera de le guider et que les autorités le maintiendront dans son rôle de ministre des Postes. Je crois qu'il aura vraisemblablement moins de mal à régler les difficultés des Postes qu'à traiter avec l'Inco.

● (1730)

Les réponses données cet après-midi par le ministre des Postes avaient un tour positif et je pense que s'il met effectivement ces recommandations en pratique, les Canadiens peuvent s'attendre à une amélioration dans le domaine des services postaux. J'ai été particulièrement impressionné par l'insistance avec laquelle il a parlé de la nécessité de garder les Postes comme un tout et de sa volonté d'en faire une société de la Couronne. C'est là une déclaration heureuse de la part des députés des premières banquettes, déclaration qui va à l'encontre de la tendance des néo-conservateurs de l'autre côté et qui, au lieu de privatiser, préconise de créer des sociétés de la Couronne. C'est une déclaration heureuse.

Il semble que le ministre des Postes se soit rangé en faveur du service. Il reconnaît que, dans une économie mixte, les sociétés de la Couronne peuvent jouer un rôle à condition qu'elles aient une direction unique et que les opérations lucratives de ces sociétés servent à financer celles qui visent à assurer un service et qui de ce fait, sont souvent en déficit. C'est là un excellent principe à établir.

Nous espérons seulement que la voix du ministre à propos des Postes, qui est la voix de la raison, détournera les néo-conservateurs de leur projet en ce qui concerne Petro-Canada parce qu'on peut également considérer Petro-Canada comme un service qui est fourni aux Canadiens. En fait, la comparaison est excellente. On peut comparer le fait d'assurer des services postaux aux Canadiens à celui de leur assurer l'approvisionnement en énergie sous la forme du pétrole qui fait tourner les machines de l'industrie et tient le pays à flot. Lorsqu'on compare l'approvisionnement en énergie au service postal, on reconnaît que c'est aussi important, sinon plus.

J'ai aussi beaucoup aimé l'attitude du ministre, certainement une attitude d'ouverture à l'égard des travailleurs tant syndiqués que non syndiqués du ministère des Postes. Son attitude à l'égard des travailleurs est tellement ouverte qu'elle contraste avec la politique de la porte tournante de l'ancien gouvernement en ce qui avait trait à la position du ministre des Postes. En effet, comment est-il possible d'instaurer des relations de travail basées sur la confiance et la communication lorsque la porte tourne tous les six mois et qu'une nouvelle tête se pointe et devient ministre des Postes? Dans l'espace de huit ans, six ministres des Postes se sont succédés. Avant même d'avoir pu nous habituer à un ministre des Postes, voilà qu'il était chargé de diriger la Gendarmerie royale, tandis que son successeur était nommé. Il me semble que la situation actuelle est loin d'être la même.